



Commission d'Accès à l'Information
d'intérêt Public et aux Documents Publics
Autorité Administrative Indépendante

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

Projet de Constitution

Communiqué de la CAIDP

La Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP) informe la population, que le projet de Constitution, adopté par l'Assemblée nationale le mardi 11 octobre 2016, est publié au journal officiel paru le jeudi 13 octobre 2016 conformément au Décret n° 2016-771 du 12 octobre 2016 portant publication du projet de Constitution de la République de Côte d'Ivoire pris en Conseil des Ministres.

Le numéro spécial consacré au projet de Constitution est disponible au service du journal officiel du secrétariat général du gouvernement.

Le texte peut être consulté sur le site internet de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire : www.presidence.ci et celui de la CAIDP : www.caidp.ci

Fait à Abidjan, le 14 octobre 2016

Le Président de la CAIDP

KEBE Yacouba